



OFFRE D'EMPLOI

ANIMATEUR OU ANIMATRICE Séjour linguistique d'été « En français à Québec » 2020

Note : dans ce document, l'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autres fins que celle d'alléger le texte.

Description

Dans le cadre du programme d'été « En français à Québec », s'adressant à des étudiants internationaux de 14 à 17 ans, le titulaire planifie, organise et anime des activités socioculturelles et sportives axées sur l'apprentissage du français et la découverte de la culture québécoise; le titulaire encadre également les élèves pour assurer leur sécurité et bien-être.

Principales fonctions

- Planifie, organise et anime des ateliers culturels et linguistiques, et ce, dans un cadre éducatif et sécuritaire
- Planifie, organise et anime des activités sportives et socioculturelles, et ce, dans un cadre éducatif et sécuritaire
- Évalue la participation et l'implication de ses élèves lors des ateliers et des activités
- Évalue chaque activité sous sa responsabilité
- Participe aux réunions quotidiennes de l'équipe d'animation
- Encadre les élèves pendant les activités obligatoires et optionnelles du programme et pendant leurs temps libres
- Contribue au bon fonctionnement du programme
- Veille à la sécurité et au bien-être des élèves.

Sujets des ateliers proposés (groupes d'environ 15 élèves avec des niveaux de français variés) :

Ateliers 2020		
Atelier A	Atelier B	Atelier C (Explore Québec)
<i>1 fois par semaine (1 atelier par animateur)</i>	<i>1 fois par semaine (1 atelier par animateur)</i>	<i>1 fois par semaine (tous les animateurs visiteront les 5 endroits)</i>
<ul style="list-style-type: none">• Cinéma de la francophonie (visionnement, analyse et discussion)• Discussions et débats• Entreprenariat• Environnement et nature• Journalisme et album• Littérature (production et analyse)• Civilisation québécoise• Sciences	<ul style="list-style-type: none">• Musique (production et analyse)• Art (production et analyse)• Danse• Sport et conditionnement physique• Théâtre• Cuisine québécoise• Yoga et bien-être• Vidéo et communication• Plein air	<ul style="list-style-type: none">• Chute-Montmorency• Basse-Ville• Cap-Rouge• Lévis• Randonnée

Exigences

- Intérêt pour les jeunes et l'animation
- Connaissance et intérêt pour au moins deux thèmes de l'atelier A et un thème de l'atelier B
- Excellentes prédispositions pour le travail d'équipe
- Dynamisme, autonomie, leadership, sens de l'organisation
- Aptitude à communiquer, créativité
- Aptitude à gérer efficacement un groupe d'élèves
- Bonne gestion du stress
- Très bonne qualité du français oral et écrit
- Une année d'expérience en animation : un atout
- D.E.C en loisirs : un atout
- Connaissance de la langue anglaise et espagnole : un atout
- Bonne condition physique.



Conditions de travail et avantages sociaux

- Lieu de travail : Campus de l'Université Laval (Québec)
- Rémunération forfaitaire, nourri et logé (en résidence universitaire, chambre individuelle standard)
- Être disponible aux dates suivantes :
 - Les 20-21 juin 2020 pour la formation des animateurs (formation donnée au Collège Saint-Charles-Garnier; hébergement offert aux animateurs qui n'habitent pas à Québec)
 - Du 28 juin au 3 juillet pour le pré-camp au Campus de l'Université Laval :
 - Congé le 4 juillet
 - Horaire à définir pour le 30 juin et le 1^e juillet en considérant les jours fériés du Canada
 - Les animateurs qui n'habitent pas à Québec peuvent arriver le 27 juin aux résidences.
 - Durant le camp d'été du 5 juillet au 7 août 2020
 - Les animateurs engagés devront remettre une planification des ateliers à animer avant le 1^{er} juin, des orientations et des consignes seront données à l'avance ainsi que des exemples
- Présence sur le campus de jour, de soir et les fins de semaine
- Horaire variable et aucune garde de nuit
- Deux jours de congé par semaine
- Les animateurs accompagnent les élèves aux sorties/excursions optionnelles (frais couverts par le collège)
- Une vignette de stationnement à l'Université Laval pourrait être donnée sans frais, les frais de transport pour accompagner les élèves lors des activités, ateliers ou excursions à l'extérieur du campus sont payés par le Collège (autobus scolaire ou autobus de ville).

Salaire

- Rémunération forfaitaire, nourri et logé (en résidence universitaire, chambre individuelle standard)
- Selon les années d'expérience dans ce programme :
 - Pour la première année : 2 650\$
 - Pour la deuxième année : 2 760\$
 - Pour la troisième année ou plus : 2 870\$.

Veillez envoyer votre candidature comprenant votre curriculum vitae et une lettre de motivation avant le mercredi 3 avril 2020 à minuit à international@collegegarnier.qc.ca

N.B. Seules les personnes dont la candidature aura été retenue pour une entrevue seront contactées.



ANNEXE 1

Contrat moral pour animateurs et animatrices Programme « En français à Québec »

PRÉCISIONS ET OBJECTIFS DU PROGRAMME :

OBJECTIFS DU PROGRAMME « EN FRANÇAIS À QUÉBEC »

L'objectif premier des programmes d'immersion en français du Collège Saint-Charles-Garnier est de permettre aux étudiants non-francophones d'améliorer leur habileté à communiquer en français et de s'enrichir au contact de la culture québécoise. Tous les membres du personnel du programme, et par extension du Collège Saint-Charles-Garnier (CSCG) doivent partager ces orientations et travailler en ce sens. Les étudiants que nous recevons n'ont pas tous le même degré de motivation à cet égard mais, en tant qu'école de langues, nous considérons que c'est à nous de les convaincre de la valeur de ces objectifs.

RÔLE DES ANIMATEURS ET ANIMATRICES

Votre rôle comprend deux volets interdépendants, l'**encadrement** des étudiants et l'**animation**. Votre implication auprès des étudiants est fondamentale. Vous êtes ceux que les étudiants voient le plus souvent, ceux qui sont les plus près d'eux et ceux qui peuvent les aider davantage à atteindre leurs objectifs. C'est un rôle difficile, qui exige de la patience, du tact et beaucoup de générosité. C'est, par ailleurs, une tâche gratifiante dans la mesure où on s'y investit. Au terme d'une session - peut-être même un peu avant - vous vous sentirez épuisés et vidés, mais vous regretterez de voir partir les étudiants.

DIRECTIVES :

1. REPAS AVEC LES ÉTUDIANTS

Les repas des animateurs et animatrices sont assurés par le Collège. Ces derniers mangent avec les étudiants et non entre eux puisque leur présence à une table d'étudiants aidera à converser en français.

2. ACTIVITÉS

En plus des cours tous les jours et des ateliers culturels, les étudiants doivent pouvoir compter sur une animation variée offerte sur le campus. Cette animation est la responsabilité des animateurs et animatrices et peut être faite de comités, d'activités sportives et culturelles, de soirées sociales, etc. Il est important que ces activités soient planifiées et mises de l'avant auprès des étudiants.

3. UTILISATION DU FRANÇAIS

Les étudiants s'engagent par écrit à n'utiliser que le français pendant leur séjour. Ce n'est pas une chose facile pour eux, en particulier pour les débutants. Il importe d'être conscient de cette difficulté et de ne pas s'étonner si la tentation est forte de revenir à l'anglais. Le rôle de tous les membres du personnel est d'encourager sans cesse les étudiants à s'exprimer en français et à faire des efforts dans ce sens. L'utilisation d'un mot anglais par ignorance de l'équivalent français n'a aucune importance (ce sera pour vous l'occasion d'enseigner ce mot) ; ce qu'on ne doit pas accepter est qu'un étudiant renonce à l'effort. Il va de soi que les animateurs et animatrices ne doivent pas céder et recourir à l'anglais pour mieux se faire comprendre.

CODE D'ÉTHIQUE :

C'est avec un esprit de prévention que nous avons entrepris la rédaction de ce code d'éthique. Il faut le considérer comme un guide de conduite plutôt que comme une série de punitions. Il s'agit d'un outil essentiel proposant des balises qui devraient faciliter le travail de la coordination tout en permettant aux animateurs et animatrices de mieux cerner leur travail et les attentes de notre organisation.

1. Les atteintes à l'intégrité physique, avancées à caractère sexuel ou punitions corporelles ne seront en aucun cas tolérées.
2. Toute consommation de drogues illégales est formellement interdite en tout temps dans l'exercice de ses fonctions.
3. Les relations sexuelles sont interdites sur le campus. Les relations intimes entre personnel du Collège et étudiant ne seront en aucun cas tolérées.
4. La consommation du cannabis est interdite en tout temps au campus et dans l'exercice de ses fonctions. Par ailleurs, on ne doit jamais se trouver avec les facultés affaiblies dans l'exercice de ses fonctions.



5. La consommation d'alcool est formellement interdite tant sur le campus qu'à l'extérieur du campus lors des cours, des ateliers ou des sorties obligatoires relevant de la responsabilité du Collège. Par ailleurs, on ne doit jamais se trouver en état d'ébriété ou avec les facultés affaiblies dans l'exercice de ses fonctions.
6. **Pour une question d'éthique et de respect des règlements du programme, ne pas fréquenter le Pub de l'Université Laval pendant toute la durée du programme.**
7. La consommation d'alcool est formellement interdite sur le campus pendant les périodes de congé. **Pour une question d'éthique et de respect des règlements du programme, on ne doit jamais se trouver devant les élèves en état d'ébriété ou avec facultés affaiblies.**
8. Par respect pour les étudiants, nous exigeons que les animateurs et animatrices évitent de se conduire et/ou d'utiliser un langage immoral ou vulgaire.
9. Aucune idée personnelle concernant la religion, la politique, ou tout autre argument relevant des valeurs personnelles ne doit être véhiculé avec les élèves.
10. Pendant la durée du programme vous n'êtes pas autorisés à développer des « contacts » via Facebook ou d'autres réseaux sociaux avec des participants.
11. L'animateur est responsable de sa programmation et devra pouvoir la fournir sur demande.
12. Tous les cas d'absence non motivée, de retard, de sortie non autorisée du campus pendant les activités seront sanctionnés.
13. Le personnel doit veiller à la sécurité et à la propreté à l'intérieur des installations et sur les terrains.
14. Tout le personnel doit démontrer une attitude active et positive, autant avec les élèves qu'avec les membres de l'équipe de travail.
15. En vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels et du Code civil du Québec, vous avez le devoir de préserver la confidentialité de toutes les informations qui sont portées à votre connaissance de façon volontaire ou involontaire dans l'exercice de vos fonctions. En cas de doute, vous êtes invité à communiquer avec votre supérieur.
16. S'habiller de façon adéquate, compte tenu du contexte de travail (aucun vêtement de plage, aucun décolleté disgracieux, etc.) ; les mêmes règles du code vestimentaires des élèves devront être respectées par les animateurs et les membres de l'équipe de direction du programme.
17. S'adresser à ses collègues, aux étudiants et au personnel du campus dans un français exemplaire, en n'utilisant pas un registre familier, ni un vocabulaire vulgaire ou un langage non verbal irrespectueux.
18. Respecter l'étudiant en ne le ridiculisant pas parce que sa compétence en français est faible.
19. Respecter l'origine culturelle de l'étudiant en évitant tout commentaire qui pourrait heurter sa sensibilité, voire sa dignité.
20. Assurer la sécurité de l'étudiant (responsabilité civile) en s'assurant que les règlements du programme soient respectés et aviser son supérieur de tout écart de conduite (sur le campus ou à l'extérieur).
21. S'informer des procédures établies par la direction en cas de situations de crise et les respecter. Ne pas tenter de prendre part personnellement à la décision avant d'en parler aux responsables, ni faire de commentaires déplacés. La réputation de l'institution, tout comme celle d'une personne, pourrait être entachée et vous en seriez directement tenu responsable.

APPLICATION DU CODE D'ÉTHIQUE :

Dans le cas d'un manquement à l'un ou l'autre de ces articles, le membre du personnel s'expose aux mesures suivantes :

- Réprimande orale.
- Réprimande écrite.
- Congédiement.

Ces mesures sont évidemment appliquées en fonction de la gravité et de la répétition des manquements. Toutefois, en contrevenant aux articles 1, 2 ou 3, tout membre du personnel s'expose à être congédié sans délai.



ANNEXE 2

Code de conduite pour le participant du Programme « En français à Québec »

(Ce document est envoyé aux étudiants avant leur arrivée)

- Considérant l'inscription du participant (ci-après appelé « le Participant » ou collectivement appelés « les Participants ») au Programme d'immersion « *En français à Québec* » (ci-après appelé « le Programme ») du Collège Saint-Charles-Garnier (ci-après appelé « le Collège ») ;
- Considérant que le Programme a lieu sur le territoire du Campus et aux résidences de l'Université Laval (ci-après appelées « les Résidences ») pour l'hébergement des Participants (ci-après collectivement appelés « le Campus ») ;
- Considérant que le Collège est responsable de la surveillance et de la garde des Participants lorsque ceux-ci se trouvent sur le Campus, et ce, pour la durée du Programme ;
- Considérant que la dignité personnelle et le respect d'autrui sont à la base des valeurs privilégiées par le Collège ;
- Considérant que les droits et libertés des Participants sont indissociables des droits et libertés d'autrui et du bien commun ;
- Considérant que le Programme se veut un contexte privilégié d'éducation, d'instruction d'épanouissement personnel et de dépassement de soi ;
- Considérant que l'objectif premier du Programme est de favoriser l'apprentissage du français langue étrangère ;
- Considérant que le Programme vise à favoriser les communications interculturelles ;
- Considérant que les Résidences doivent offrir un milieu de vie sain, sécuritaire, agréable et propice au repos ;

Pendant la durée du Programme, lors des activités obligatoires ou non, au Campus ou hors Campus, tout Participant doit respecter les règles suivantes :

1. Le français est l'unique langue utilisée par tous Participants et tous les animateurs, professeurs et membres du personnel (ci-après appelés « les Responsables ») et ce, en tout temps.
2. Les participants doivent utiliser uniquement le français.
3. Les participants doivent parler de façon correcte, sans faire de comparaisons ou des commentaires méprisants.
4. Aux Résidences, les Participants doivent :
 - Respecter les règles de vie et le droit de chacun à la paix et au calme ;
 - Respecter le couvre-feu (dimanche à jeudi : à partir de 21h et jusqu'à 22h maximum. Vendredis et samedis : à partir de 22h et jusqu'à 24h maximum) ;
 - Respecter la ségrégation sexuelle à chaque section des Résidences ;
 - Ne pas inviter de visiteurs ne faisant pas partie du Programme aux Résidences ou dans leur chambre.
5. Le Participant s'engage à être présent et à participer activement aux cours de français et aux activités parascolaires organisées par le Collège.
6. Le Participant s'engage à être présent sur le Campus en tout temps pendant la durée du Programme, incluant la nuit, la fin de semaine et lors de ses temps libres, à l'exception des moments où il participe à des activités scolaires ou parascolaires organisées par le Collège et sous la supervision des Responsables ou toute autre personne en autorité dans le cadre du Programme qui ont lieu hors Campus.
7. Les parents du Participant peuvent cependant, par écrit, autoriser le Participant à quitter le Campus lors de ses temps libres. Cependant, les nuitées hors Campus ne seront en aucun cas autorisées.
8. Les parents du Participant reconnaissent expressément que le Collège n'a aucun devoir et n'est aucunement responsable de la surveillance et de la garde du Participant lorsque celui-ci quitte le Campus.
9. Le Participant s'engage à respecter les consignes et règles que lui transmettent les Responsables ou toute autre personne en autorité dans le cadre du Programme.
10. Le Participant garde en tout temps une attitude positive et adopte un comportement respectueux de lui-même et des autres.



11. Le Participant ne posera aucun geste ou action discriminatoire ou d'intimidation envers un autre participant, un Responsable ou tout autre membre de l'équipe de travail du Collège ou du Campus, que ce soit de façon verbale, non-verbale ou écrite.
12. Le Participant adopte un comportement sécuritaire de façon à ne pas mettre en danger sa santé, sa sécurité ou son intégrité physique ainsi que celle des autres.
13. Le Participant s'habille décemment, adopte un comportement moral et n'entretient pas de relations sexuelles pendant son séjour à Québec avec une autre personne faisant ou non partie du Programme.
14. Le Participant ne conduira pas d'automobiles, de motocyclettes ou n'importe quel autre moyen de transport motorisé ; même si lui ou ses parents sont les propriétaires du véhicule.
15. Le Collège considère que la prévention de la santé et sécurité des Participants est l'une de ses valeurs fondamentales. C'est pourquoi il désire leur offrir un environnement sain, sécuritaire et propice à l'apprentissage en y incluant toutes les mesures pour protéger leur intégrité physique et psychologique. Sachant que la consommation de drogues, d'alcool et de médicaments, incluant le cannabis, peut affecter les capacités cognitives, dont la motricité, la coordination, le jugement, la capacité de se concentrer, en plus de rendre somnolent et entraîner des effets très néfastes sur la santé et la sécurité, le Collège ne tolère aucunement qu'un Participant soit sous l'influence d'une substance entraînant des effets psychotropes ou une altération des facultés, incluant le cannabis.
Le Participant s'engage donc, pendant la durée du Programme, à ne pas fabriquer, produire, cultiver, entreposer, transporter, transférer, faire la vente, partager, distribuer, dissimuler, faire la promotion, acheter, avoir en sa possession, s'exposer ou consommer de la drogue et ce, tant légale qu'illégale, de l'alcool ou autre substance psychotrope pouvant affecter les capacités, qu'il soit ou non sur le Campus.
Si le Participant a une prescription médicale permettant la consommation d'un médicament ou d'une drogue ou autre substance psychotrope, il doit en aviser le Collège lors de l'inscription en ligne.
Tout manquement du Participant aux règles du présent article constitue une infraction au Code de conduite et pourra entraîner son expulsion du Programme.
16. Le Participant respecte les lois et règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne le vol à l'étalage.
17. Les Participants ne sont pas autorisés à posséder de couteaux, d'explosifs (feux d'artifice ou pétards, etc.) ou tout autre matériel dangereux.
18. Le Participant est responsable de tout bris des meubles, équipements et autre matériel qui sont mis à sa disposition. Il devra en défrayer les coûts de réparation ou de remplacement, selon le cas.
19. Le Participant fournit, lors de l'inscription au Programme, de l'information vraie, correcte et complète au sujet de sa santé physique et psychologique.
20. Il appartient au Participant de faire les démarches nécessaires pour l'obtention d'un visa. Le Collège ne peut être tenu responsable de la non-délivrance du visa. Il devra avoir un statut migratoire légal au moment de son arrivée au Canada et pendant toute la durée du Programme.
21. Le non-respect du Code de conduite pourrait mener à l'expulsion du Participant du Programme. La décision d'expulsion prise par la direction du Programme est définitive.
22. À tout moment et pour quelque raison que ce soit, en cas d'exclusion du Programme, le Participant devra quitter le Campus et retourner à son domicile dans les 48 heures suivant la décision d'expulsion; dans un tel cas, le Participant devra prendre le premier vol, train ou autobus en direction de son domicile et en assumer les frais. De plus, tout autre frais (frais d'interurbain, frais de déplacement du Responsable, frais de transport, etc.) pour la mise en place de cette mesure devra être assumé par le Participant. La politique de non-remboursement sera appliquée et l'étudiant ne recevra pas d'attestation de participation.
23. Le Participant doit lire attentivement le Guide d'information (*Information Kit*) et accepter les conditions qui y sont décrites pour être accepté dans le Programme.



ANNEXE 3
Calendrier

EN FRANÇAIS À QUÉBEC 2020*

Sunday 05/07	Monday 06/07	Tuesday 07/07	Wednesday 08/07	Thursday 09/07	Friday 10/07	Saturday 11/07
Arrival	9:17am-12pm <u>Assembly</u> 1:30pm - 4:30pm <u>French class</u> 5:47pm - 8pm <u>Friend speed dating</u>	<u>French class</u> 1:45pm – 4pm <u>Workshop A</u> 6pm-7:30pm <u>French workshop beginners</u>	<u>French class</u> 1:45pm – 4pm <u>Workshop B</u> 5:30pm - 9pm <u>Museum (\$)</u>	<u>French class</u> 1:30pm – 5pm <u>Explore Workshop</u>	<u>French class</u> 1pm – 6:30pm <u>Treetop Trekking (\$)</u> 1:40pm-3:45pm <u>Aquarium (\$)</u> 6pm – 7:30 pm <u>Retention</u>	10am – 4pm <u>Water park (\$)</u>
Sunday 12/07	Monday 13/07	Tuesday 14/07	Wednesday 15/07	Thursday 16/07	Friday 17/07	Saturday 18/07
8:45am – 3pm <u>Hiking (\$)</u> 9:30am – 5pm <u>Île d'Orléans (\$)</u>	<u>French class</u> 1:47pm <u>Assembly</u> 3pm – 4:30pm <u>SOS français</u> 6:47pm <u>Animator's show</u>	<u>French class</u> 2pm – 4pm <u>Workshop A</u> 4:30pm <u>Student council / 6:30pm Soccer championship / 7pm Auction</u>	<u>French class</u> 1:47pm-3pm <u>Group activity</u> 3pm <u>Room inspection</u> 5:30pm – 8:30pm <u>Ceramic painting(\$)</u> 5:30pm – 8:30pm <u>Bike Tour (\$)</u>	<u>French class</u> 2pm – 4pm <u>Workshop B</u> 6:47pm – 9pm <u>Disco / movie</u>	<u>French class</u> 2pm – 5pm <u>Explore Workshop</u> 6pm – 7:30 pm <u>Retention</u> 6:45pm – 10pm <u>Lasertag (\$)</u>	7am – 2pm <u>Rafting 1 (\$)</u> 8:15am – 2pm <u>St. Anne Canyon 1 (\$)</u> 10:30am – 4:30pm <u>Beach day (\$)</u>
Sunday 19/07	Monday 20/07	Tuesday 21/07	Wednesday 22/07	Thursday 23/07	Friday 24/07	Saturday 25/07
8am – 10pm <u>La Ronde (\$)</u>	<u>French class</u> 1:47pm <u>Assembly</u> 3pm-4pm <u>Group activity</u> 4:30pm <u>Student council</u> 6:47pm – 9pm <u>Movie</u>	<u>French class</u> 2pm – 4pm <u>Workshop A</u> 4:15pm – 5:45pm <u>SOS français / 6:30pm Oratorical contest / 7pm Auction</u>	<u>French class (Mid-term exam)</u> 2pm <u>Room inspection</u> 2pm-5:30pm <u>Rock climbing (\$)</u> 5:30-9pm <u>Museum (\$)</u>	<u>French class</u> 2pm – 4pm <u>Workshop B</u> 6:47pm – 9pm <u>Disco / Movie</u>	<u>French class</u> 2pm – 5pm <u>Explore Workshop</u> 6pm – 7:30 pm <u>Retention</u> 6:45pm – 10pm <u>Lasertag (\$)</u> 12:30pm <u>Departure camping (\$)</u>	1PM <u>Arrival camping (\$)</u> 7:30am – 10pm <u>Montreal Visit (one day)</u> 1pm – 6:30pm <u>Treetop trekking (\$)</u>
Sunday 26/07	Monday 27/07	Tuesday 28/07	Wednesday 29/07	Thursday 30/07	Friday 31/07	Saturday 01/08
7am – 2pm <u>Rafting 2 (\$)</u> 8:15am – 2pm <u>St. Anne Canyon 2 (\$)</u>	<u>French class</u> 1:47pm <u>Assembly</u> 3pm-5pm <u>Group activity</u> 5:30pm <u>Rehearsal Talent show</u>	<u>French class</u> 2pm – 4pm <u>Workshop A</u> 6:47pm – 9pm <u>Talent show</u>	<u>French class</u> 2pm <u>Room inspection</u> 1pm-4pm <u>Bike tour (\$)</u> 4:15pm – 5:45pm <u>SOS français</u> 7pm <u>Auction</u>	<u>French class / Final exam (4-week program)</u> 2pm – 4pm <u>Workshop B</u> 6:47pm – 9pm <u>Disco / movie</u>	***Departure 4-week program*** <u>French class</u> 2pm – 5pm <u>Explore Workshop</u> 6pm – 7:30 pm <u>Retention</u>	7:30am <u>Departure Montréal weekend (\$)</u> 10am – 10:30pm <u>Whale watching (\$)</u>
Sunday 02/08	Monday 03/08	Tuesday 04/08	Wednesday 05/08	Thursday 06/08	Friday 07/08	
10pm <u>Arrival Montréal weekend (\$)</u> 8am – 9:30pm <u>Montréal Shopping (\$)</u> 1pm – 5pm <u>River tubing (\$)</u>	<u>French class</u> 1:47pm <u>Assembly</u> 3pm – 4:30pm <u>SOS français</u> 7:15pm-20:15pm <u>Group activity</u>	<u>French class</u> 2pm – 4pm <u>Workshop A</u> 4:30pm <u>Room inspection</u> 6pm-10pm <u>IMAX (\$)</u>	<u>French class</u> 2pm-5pm <u>Explore Workshop</u> 7pm <u>Auction</u>	<u>Final exam</u> 4pm – 1am <u>Farewell gala</u>	<u>Departure Check-out 10am</u>	

* Schedule subject to change. All mandatory activities are underlined, (\$) optional paid activities / free optional activities.